

« Pour un accès au logement accompagné des femmes  
victimes de violences conjugales ou familiales »

# 1. Présentation du dispositif

- Dispositif expérimental sur 3 ans porté par l'opérateur IMANIS et le bailleur les résidences de l'Orléanais
- Au bénéfice des femmes victimes de violences conjugales ou familiales
- Financement par le FNAVDL, Orléans Métropole dans le cadre du FUL, Action Logement et en fonds propres

## 2. L'origine du dispositif

Issu d'une réponse au 4ème appel à projet de l'USH « 10 000 logements accompagnés », en lien avec les enjeux du Plan quinquennal pour le Logement d'abord.

### Le contexte :

- Création en 2018 de **12 places d'hébergement d'urgence « SOS Femmes »** par le CCAS d'Orléans gérées par IMANIS
  - => places supplémentaires à destination des femmes victimes de violences
  - => nécessité de fluidifier en continu le parcours de l'hébergement vers le logement
- **Les résidences de l'Orléanais, limité dans son rôle de bailleur dans le traitement des demandes de logement et locataires victimes de violence conjugales**
  - => réponse inadaptée au public et attributions « fragilisées » faute d'un accompagnement spécifique

# 3. Les 3 actions du dispositif

Le dispositif s'articule sur des actions spécifiques et distinctes selon les 3 types de bénéficiaires :

1. **Les femmes victimes en recherche de logement ayant déposé une demande de logement** (en direct auprès des RO ou via un réservataire) : objectif de 10 situations/an
2. **Les femmes victimes locataires des RO** : objectif de 10 situations/an
3. **Les résidentes du dispositif d'hébergement d'urgence SOS Femmes** : objectif de 10 situations/an

## Les étapes des actions 1.et 2.

- recherche d'un logement correspondant aux besoins et aux souhaits sur le contingent des RO et d'Action Logement
- constitution du dossier administratif et présentation du dispositif par la conseillère sociale des RO
- présentation en CAL avec la mention prioritaire
- si accès au logement autonome : transmission de l'évaluation sociale à IMANIS
- organisation d'un entretien tripartite : présentation des missions et rôles complémentaires entre le bailleur et l'opérateur
- après l'entrée dans le logement: mise en place de l'accompagnement social par IMANIS dans les locaux des RO

### Les étapes de l'action 3.

- transmission par IMANIS de l'évaluation sociale à la CS des RO pour les femmes du dispositif SOS femmes
- recherche d'un logement correspondant aux besoins et aux souhaits sur le contingent des RO (réponse sous 48h)
- constitution du dossier administratif par la conseillère sociale des RO
- présentation en CAL avec la mention prioritaire
- organisation d'un entretien tripartite avant la signature du bail : présentation des missions et rôles complémentaires entre le bailleur et l'opérateur
- après l'entrée dans le logement: mise en place de l'accompagnement social par IMANIS dans les locaux des RO

## 4. L'intérêt du dispositif

- Apporter une solution de relogement adaptée et durable
- Assurer des délais courts dans le traitement de la demande
  - réactivité dans la réponse apportée par le RO et IMANIS à la personne
  - instruction rapide du dossier en CAL
  - délai réduit pour l'instruction du dossier FUL
- Sécuriser le relogement avec un accompagnement individualisé vers et dans le logement

## 5. Bilan de parcours

Après le démarrage au 1<sup>er</sup> juillet 2019 , 5 relogements « accompagnés » ont été réalisés

- 1 relogement au bénéfice d'un demandeur
- 2 relogements de locataires
- 2 sorties d'hébergement de SOS Femmes